



P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971 12/2019 22 mars 2019

FEUILLE D'INFORMATIONS

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr			
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin		02.98.16.14.00
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h		09.72.67.50.29
Véolia	Urgences 24h/24h		09.69.32.35.29
Relais Poste au « Bar tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 fermé le jeudi		02.98.92.56.64
Bibliothèque municipale	Mercredi, samedi : 10h00-12h00 Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 11h00 à 12h00		02.98.92.57.55
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île		02.98.92.50.24
Médecins	6, place de Cornouaille	Bauta Vincent Cogneau Clément	02.29.20.21.00
Pharmacie	1, allée du stade	Bourdais Françoise	02.98.92.50.34
Infirmières	11, rue de la Presqu'île	Fray Pascale Brusq-Hirrien Anne –Laure	02.98.92.52.06
	4, rue de Cornouaille	Gérardi Régine Robyn Dominique Duchillier Laurence	02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes	16, place de l'église	Peuziat Eric	02.98.92.53.13
	24, rue de la Presqu'île	Scordia Julie	09.51.43.80.30
Ostéopathe	sur rendez-vous	Fauchart Florian	06.30.90.87.89
Pédicure/Podologue	Du lundi au samedi	Cavarec David	02.98.92.59.19
Taxi du Porzay - David Daden	Transport de malades assis 7 j / 7	Plonevez-Porzay	02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances Alain Jolec		Plomodiern	02.98.81.27.28
Déchetterie	Lundi-jeudi-vendredi de 14h00 à 18h00 Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00		02.98.92.57.58
Déchets de jardin		Résidence Tro Ar Hoat	

INFORMATIONS COMMUNALES

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 11 mars 2019 à 20h.

Adhésion au service du Délégué à la protection des données du Centre de gestion du Finistère

Depuis le 25 mars 2018, toutes les collectivités territoriales et établissements publics doivent désigner un délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018. La fonction de délégué à la Protection des données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement. Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de gestion du Finistère a mis en place ce service. Il est proposé désigner le Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la protection des données. Accord à l'unanimité.

C.C.P.C.P. : transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » (choix du mode de gestion)

Les articles 64 et suivants de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) attribuent à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Cela concerne le service public de l'eau potable et de l'assainissement. La Communauté de communes a missionné dès 2016, suite à une consultation publique, le cabinet Bourgois pour travailler sur une étude de faisabilité d'un transfert de cette compétence.

Dans le cadre de l'étude, 3 modes de gestion ont été détaillés :

- Régie classique : la collectivité exploite le service avec ses moyens propres, sans mise en concurrence ;
- Régie et prestation de service : la collectivité est organisée en régie mais elle externalise tout ou partie de l'exploitation du service, avec mise en concurrence selon le Code des marchés publics ;

- Délégation de service public : la collectivité délègue à un prestataire privé l'exploitation du service, avec mise en concurrence selon l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Tous les aspects comparatifs ont été étudiés : en terme de responsabilité de la collectivité, des périodes d'astreinte, de la gestion des ressources humaines et de la facturation du service.

D'un point de vue technique, la taille de la CCPCP ne permet pas de faire cohabiter 2 modes de gestion (régie et délégation) pour chaque service sans surcoût financier pour l'usager : l'optimisation financière sera obtenue par un mode de gestion unifié par service. Les dates d'échéance des contrats de DSP constituent des jalons essentiels pour opérer l'uniformisation des modes de gestion : la date stratégique est 2025 pour l'eau comme l'assainissement.

Ces éléments dessinent une organisation en 2 temps des services d'eau et d'assainissement :

- De 2020 à 2024, période transitoire d'uniformisation sans prise de choix discriminant.
- À partir de 2025, mise en place d'un mode de gestion uniformisé recommandé.

La période 2020 - 2024 sera transitoire mais à organiser d'ores et déjà. A partir de 2025 aura lieu l'uniformisation du mode de gestion sur tout le territoire communautaire avec un choix du futur mode de gestion, de l'organisation à réaliser, en fonction des orientations politiques et du bilan du scénario retenu sur la période 2020-2024.

Forces et faiblesses des scénarios :

Scénario 1 « régie » : libre organisation de la CCPCP, continuité pour le personnel actuel des communes, organisation lourde à mettre en place et difficile à amortir, responsabilité totale de la CCPCP, pas d'uniformisation de l'organisation.

Scénario 2 « régie + prestation de service » : la CCPCP peut choisir les prestations qu'elle souhaite externaliser, il y a moins de recrutements à prévoir + détachements possibles, il s'agit du scénario « médian », la CCPCP reste responsable de la bonne exécution du service, pas d'uniformisation de l'organisation, il faut organiser rapidement une consultation (= groupement de commande).

Scénario 3 « délégation de service public » : uniformisation de l'organisation, possibilité d'inclure des investissements de mise à niveau dans le contrat, contrat court possible, possibilité de reprendre les agents, nécessaire harmonisation des tarifs de l'exploitation sur le périmètre des 12 communes, il faut organiser rapidement une consultation (= groupement de commande).

Sur la période 2020-2024, l'harmonisation des tarifs est nécessairement limitée en raison de la coexistence de 2 modes de gestion et de la courte durée de cette période transitoire.

Le choix de la DSP comme mode de gestion aurait un impact en termes d'harmonisation des tarifs : en effet, il s'agirait de passer un contrat unique et commun entre les 12 communes, avec le même niveau de service : dans ce cas, il ne serait plus possible d'appliquer des tarifs d'exploitation différents sur les communes, seul le tarif de surtaxe pouvant varier. En 2020, le tarif d'exploitation sera automatiquement uniformisé sur le périmètre des 12 communes à organiser.

Le choix d'une régie avec marché de prestation de services laisserait plus de liberté tarifaire à la CCPCP : l'exploitant est rémunéré de manière forfaitaire, laissant plus de possibilités d'harmonisation tarifaire lissées entre les communes car les tarifs exploitation et investissements sont votés par la CCPCP.

Il est proposé au conseil d'acter le choix du mode de gestion par délégation de service public pour l'exercice de la compétence « eau » et « assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2020, pour la période transitoire 2020-2024 :

Pour l'eau : → poursuite de leurs contrats de délégation de service public jusqu'à leur terme avec avenant de transfert de la maîtrise d'ouvrage à partir du 1^{er} janvier 2020, pour les 5 communes de Châteaulin, Saint-Ségal, Lennon, Pleyben et Port-Launay.

→ externalisation de la gestion par une délégation de service public à partir du 1^{er} janvier 2020, pour les 9 communes actuellement en régie (Dinéault, Gouézec, Lannédern, Lothey, Ploéven, Plomodiern, Trégarvan, Cast, Saint-Nic) et les 3 communes de Plonévez-Porzay, Saint-Coulitz, Le Cloître-Pleyben actuellement en DSP.

Pour l'assainissement : → poursuite de leurs contrats de délégation de service public jusqu'à leur terme avec avenant de transfert de la maîtrise d'ouvrage à partir du 1^{er} janvier 2020 pour les 2 communes de Châteaulin et Saint-Ségal.

→ externalisation de la gestion par une délégation de service public à partir du 1^{er} janvier 2020, pour les 12 communes actuellement en régie Dinéault, Gouézec, Lannédern, Ploéven, Pleyben, Plomodiern, Cast, Saint-Nic, Plonévez-Porzay, Port-Launay, Saint-Coulitz, Le Cloître-Pleyben.

- De décider que la CCPCP n'assurera pas l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » qui reste de compétence communale ;

- De décider que la CCPCP engage les procédures nécessaires à l'exercice à compter du 1^{er} janvier 2020 des compétences « eau » et « assainissement », en participant aux procédures de consultation des entreprises spécialisées pour la gestion des services eau et assainissement, la CCPCP agissant en qualité de mandataire par représentation des deux groupements de commandes organisés par les communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération.

Pays de Brest : proposition d'adhésion à Ener'gence

Sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations. L'économie observée se situe entre 1,3 et 4 €/an.hab. La commune acquière ainsi une compétence énergie à budget constant. Sur le Pays de Brest, Ener'gence intervient déjà auprès de 41 communes. Pour bénéficier de l'assistance d'Ener'gence, la collectivité doit adhérer et verser une cotisation annuelle qui est de 1,24 €/an.hab en 2019, soit 2 193,56 € pour la commune. Michel Pouliquen est désigné « responsable énergie ». Accord à l'unanimité.

Noms de rues

En raison de difficulté de localisation géographique de parcelles dans les secteurs du Mez, Kerguevel et Toul-Trink, il est proposé les changements de nom de rue suivants :

- La partie du lieu-dit « Kerguevel » adjacente à la route du Mez de Locronan devient la « route du Mez »
- La partie de Kerguevel comprenant les parcelles ZP 93, 97 et 140 devient l' « impasse de Kerguevel »
- la partie du lieu-dit Kermenguy comprenant les parcelles adjacentes à la parcelle ZP 103 devient la « route de Kermenguy »
- la partie du lieu-dit Toul-Trink comprenant les parcelles ZP 57, 58 59, 60 et 61 devient l' « impasse de Toul-Trink »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces changements de noms de rues.

ELECTIONS MUNICIPALES – VIVRE ENSEMBLE A PLONEVEZ-PORZAY

Réunion jeudi 11 avril à 18h00 à la salle municipale pour les sympathisants. Elections municipales de 2020. Que souhaitez-vous pour Plonévez-Porzay ? Contact : Jean-René Le Donge 06.47.98.83.53

TOUS A VOS POSTES – CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 26 MARS 2019

Les téléspectateurs recevant la télévision par antenne râteau. il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble. En France plus d'un foyer sur deux est concerné.

Que faut-il faire ?

- Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective, il doit s'assurer, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences.
- Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle, les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 25 au 26 mars sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences. Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

MATINALE RECRUTEMENT INTÉRIM

Le mardi 26 mars, la Maison de services au public – MSAP organise avec ses partenaires une « Matinale recrutement intérim » de 9h à 12h. Une quinzaine d'agences d'intérim ainsi que le CDG 29 et l'ANEFA seront présents afin de rencontrer les demandeurs d'emploi. Certaines sont spécialisées, notamment en agriculture, agro-alimentaire, ou industrie. D'autres proposent des missions dans des domaines variés. Depuis plusieurs mois, la tendance est positive dans le secteur de l'intérim et c'est une porte d'entrée qu'il ne faut pas négliger vers un contrat plus durable. Il est nécessaire de se munir de plusieurs CV, d'une pièce d'identité, de sa carte vitale et de RIB. Pour s'inscrire, merci de contacter la MSAP au 02.98.16.14.20.

POINT INFORMATION JEUNESSE

✓ Samedi 23 mars – 10h à 12h – Atelier « Partir à l'étranger ? Pourquoi pas moi ! » Rencontrer des jeunes ayant déjà franchi le pas et heureux de partager leurs expériences ? Découvrir les nombreux dispositifs ou façons de partir quelques soit votre projet. Un atelier gratuit à Châteaulin, en toute convivialité autour d'un p'tit déj'.

✓ Samedi 6 avril – 10h à 12h – Atelier « Je pars faire mes études » - Un atelier pour faire le tour des questions que vous vous posez ou qu'il est peut-être déjà temps de se poser... Un atelier gratuit à Châteaulin, en toute convivialité autour d'un p'tit déj'.

✓ Mardi 9 avril et mercredi 10 avril à Pleyben – 9 h d'atelier consacré au baby-sitting avec des professionnels de l'animation, de la petite enfance et du secourisme. Un atelier indispensable pour intégrer le fichier baby-sitting communautaire géré par le PIJ et le Relais Assistantes Maternelles de Pleyben. Cet atelier s'adresse en priorité aux jeunes de Pleyben et des communes environnantes de la CCPCP. Un atelier sera organisé les 2 et 3 juillet pour les jeunes de Châteaulin et du Porzay. Néanmoins, en cas de places libres (15 jeunes maximum), ces derniers pourraient participer à l'atelier d'avril à Pleyben. Atelier gratuit. Inscription avant le 3 avril. Renseignements et inscriptions : 02.98.86.13.11 ou 06.40.05.45.42.

INFORMATIONS ANIMATIONS

SAMEDI 23 MARS – RACING CAST PORZAY

Samedi 23 mars ⇒ U7 : plateau à Telgruc. U9 : entraînement à Cast à 14h.

Dimanche 24 mars ⇒ seniors A : match à Plomelin à 15h30. Seniors B : match à Ploneis à 15h30.

LUNDI 25 MARS – ATELIER BIEN ETRE

Atelier chocolat. Contact : Nicole Debuire au 06.71.05.82.89.

MARDI 26 MARS – RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi 26 mars : Douarnenez. Mercredi 27 mars : Châteaulin. Vendredi 29 mars : Cast.

Samedi 18 & dimanche 19 mai 2019 : week-end à « l'île de Batz ». Prix : 98€ comprenant le transport en car, la vedette, le repas du samedi soir, l'hébergement et le petit déjeuner du dimanche. Acompte : 40€ à l'inscription.

Contact : Jean-René Le Donge au 06.47.98.83.53 ou Christiane Moulin au 02.98.86.23.39.

Tous les mardis, marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h, place de l'église ☎ M. Saddoun au 02.98.92.55.85.

VENDREDI 29 MARS – THÉÂTRE GLAZIK

« Pas toutes à la fois ! », une comédie de Paul Cote. Bertrand Bertrand, agent immobilier, invite une maîtresse potentielle dans un studio-bureau qu'il vient d'acquérir et destiné ultérieurement à la location à la journée. Mais il ignore que son épouse, par gentillesse l'a proposé à sa tante Antonine, que sa secrétaire pour se faire un peu de revenus supplémentaires, l'a loué et que pour couronner le tout, Alfred squatte le logement. La concierge, plutôt curieuse vient se rajouter à la perturbation ambiante.

Certaines rencontres se font, d'autres risquent de se faire, certaines ne se font jamais. Toutes ces dames et l'imprévisible squatter vont-ils briser le ménage et causer la perte de Bertrand Bertrand ? Salle municipale. Réservation 02.98.92.56.55. Vendredi 29 mars, samedi 6 avril, vendredi 26 avril, à 20h30.

SAMEDI 30 MARS – CONCERT/FEST NOZ

La commune de Plogonnec organise à la salle l'Arpège à partir de 20h30 un « concert/fest noz » au profit de l'association « Maëlyne pour demain, l'avenir ! ». Au programme concert avec le Bagad et le Bagadig Ar Meilhoù Glaz (Moulin vert), suivi par le groupe de chant de marins "Bordemer". Ensuite, place au fest noz, ils reviendront tous sur scène avec le "Glazy quartet", "Bordemer", "Tymen et Kerveillant", "Pilhaouer's trio" et "Hyacinthe Le Hénaff et Malo Kervern". Le tarif d'entrée est libre.

DIMANCHE 31 MARS – REPAS KIG AR FARZ

L'APEL de l'école Sainte Anne organise un repas le dimanche 31 mars, à midi, salle municipale pour financer les sorties et activités pédagogiques. Au menu : Kig Ha Farz. Les repas seront servis, sur réservation, à partir de 12h. Les repas à emporter pourront être retirés à partir de 11h. Un service de livraison est proposé aux personnes qui ne peuvent se déplacer. Sur place (kig ha farz-fruits au sirop-café ou thé) : 11€ / A emporter (Kig Ha Farz-fruit) : 10€. Enfant (saucisse – pommes de terre sautées – compote ou roses des sables) : 6 € Renseignements et réservation auprès des parents de l'école ou au 06.64.28.36.29 ou 06.81.83.76.84

INFORMATIONS COMMERCIALES

- « Gamm vert » ⇒ samedi 23 mars, en partenariat avec la SPA de Plouhinec, journée d'adoption des chats. En parallèle collecte de couverture, matériels, gamelle au profit de la SPA.

- Foire aux vins à la « Cave du Porzay » 7, rue de Cornouaille jusqu'au dimanche 24 mars.

- La « crêperie Gourlan » sera fermée jusqu'au dimanche 31 mars.

- Cherche personne pour ménage dans location saisonnière, le samedi de 11h à 16h (paiement CESU) ☎ 004917867200 ou monika.schiffmann@ewetel.net

INFORMATIONS PAROISSIALES

Dimanche 24 mars : messe à 11h00 à la chapelle Sainte Anne. Marche de Carême, messe en famille.

Imprimé par nos soins